



# Coordinated European Animal Welfare Network (EUWelNet)

## Résumé analytique

---

### Titre

Résumé analytique du projet **Coordinated European Animal Welfare Network (EUWelNet)** (Réseau européen coordonné pour le bien-être des animaux)

### Auteurs

Isabelle Veissier, Inra

Marek Spinka, IASP

Bettina Bock, WU

Xavier Manteca, UAB

Harry Blokhuis, SLU

Traduit de l'anglais au français par Auvergne Traduction Technique et Isabelle Veissier

**Date** : 22 décembre 2013

## **Le projet EuWelNet ouvre la voie vers un Réseau européen de centres de référence pour le bien-être des animaux**

### **Contexte**

La création d'un Centre européen pour la protection et le bien-être des animaux a été pour la première fois évoquée par le Plan d'action communautaire sur la protection et le bien-être des animaux 2006-2010<sup>1</sup>. L'idée a été élaborée en 2009 dans un rapport de la Commission européenne<sup>2</sup>. Elle était accompagnée d'une évaluation d'impact<sup>3</sup>, dans laquelle la Commission proposait la constitution d'un Réseau européen de centres de référence pour la protection et le bien-être des animaux (ENRC) à partir des ressources existantes. Le Parlement européen<sup>4</sup> a considéré qu'un réseau européen coordonné pour le bien-être des animaux devait être construit dans le cadre des institutions existantes de l'UE ou des Etats membres et que le réseau devait désigner une institution comme organe de coordination.

La Commission a adopté en 2013 une proposition concernant des contrôles officiels<sup>5</sup> qui définissait des 'centres de référence pour le bien-être des animaux' pour soutenir les activités de la Commission et des Etats membres en relation avec les règles exposant les exigences de bien-être des animaux.

Tâches prévues pour ces centres :

- apporter une expertise scientifique et technique (par ex. par rapport à une législation spécifique ou au développement et à l'application d'indicateurs de bien-être des animaux) ;
- développer des méthodes d'évaluation et d'amélioration du bien-être des animaux à usage commercial ou scientifique ;
- dispenser des cours de formation au bénéfice des personnels nationaux de soutien scientifique, des personnels des autorités compétentes et des experts venant de pays tiers ;
- diffuser des résultats de la recherche et des innovations techniques, et collaborer avec les organismes de recherche de l'UE dans les domaines relevant de leur mission.

Ces tâches sont très semblables à celles suggérées dans la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux pour la période 2012-2015<sup>6</sup>. Cependant, la Réglementation

---

<sup>1</sup> Plan d'action communautaire sur la protection et le bien-être des animaux 2006-2010 (COM(2006) 13)

<sup>2</sup> Solutions possibles en matière d'étiquetage relatif au bien-être animal et établissement d'un réseau européen de centres de référence pour la protection et le bien-être des animaux. COM (2009) 584 final.

<sup>3</sup> Document de travail des services de la Commission Impact assessment report SEC(2009)1432.

<sup>4</sup> Parlement européen sur l'évaluation et le bilan du plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010 (2009/2202(INI)).

<sup>5</sup> COM(2013) 265 final

<sup>6</sup> COM(2012) 6 final

proposée ne décrit ou ne définit pas spécifiquement une structure de coordination pour les centres de référence du bien-être des animaux.

La Commission a lancé en mars 2010 un appel d'offre (SANCO 2012/10293) pour l'étude de la faisabilité d'un réseau de ressources dans le but d'améliorer l'application de la législation de l'UE relative au bien-être des animaux à travers des stratégies des connaissances.

L'étude a été confiée à l'équipe EUWelNet qui a mené le projet à bien durant l'année 2013.

## Objectif de l'EUWelNet

EUWelNet a examiné la faisabilité d'un réseau coordonné de ressources, avec quatre objectifs principaux :

1. Etablir un consortium et coordonner l'étude pilote ;
2. Identifier les goulots d'étranglement/difficultés de la mise en œuvre de la législation de l'UE relative au bien-être des animaux ;
3. Développer et tester des stratégies de connaissances ;
4. Mener une analyse globale et formuler des recommandations sur la faisabilité d'un réseau européen et les conditions de sa création.

## Approche

EUWelNet a créé un consortium de **seize universités** et **dix instituts de recherche** dans **seize Etats Membres de l'UE**. Tous les partenaires possédaient une importante expertise scientifique dans des disciplines appropriées et complémentaires (éthologie, médecine vétérinaire, production animale, sociologie, etc.), une expérience de transfert des connaissances, d'éducation, de dialogue science-société et un historique de collaboration efficace.

Trois éléments de la législation de l'UE ont été retenus comme exemples pour le présent projet :

- Directive du Conseil 2008/120/CE du 18 décembre 2008 fixant les normes minimales relatives à la **protection des porcs** ('directive Porcs').
- Directive du Conseil 2007/43 du 28 juin 2007 fixant les règles minimales relatives à la **protection des poulets** destinés à la production de viande ('directive Poulets de chair').
- Règlement du Conseil (CE) n° 1099/2009 du 24 septembre 2009 sur la **protection des animaux au moment de leur mise à mort** ('règlement Mise à mort').

Un ensemble de tâches du plan de travail a été conçu pour **identifier les difficultés et les goulots d'étranglement** rencontrés dans la mise en œuvre de ces règlements. L'organisation et la structure du processus de mise en œuvre ont pour cela été cartographiées dans **dix pays cibles** (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède). Puis, des rapports d'inspection nationaux et européens ont été analysés afin de mieux comprendre le niveau atteint de mise en œuvre et de conformité. Ce travail a été

suivi d'entretiens avec des représentants des acteurs publics et privés de six pays (Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni). Les entretiens se sont concentrés sur les mesures prises pour faciliter la mise en œuvre des règlements et pour traiter les goulots d'étranglement, en s'intéressant en particulier à la pertinence des stratégies de connaissances et au rôle que pourrait jouer un futur réseau.

Un ensemble parallèle de tâches a porté sur **la conception et le test** de différents types de **stratégies des connaissances** en relation avec ces trois éléments de législation. Il s'agit **d'outils web de mise en réseau**, d'un **dispositif d'apprentissage électronique**, de **fiches d'information**, et de **modes opératoires normalisés**. Ces stratégies visaient les autorités compétentes, les producteurs, les vétérinaires, les responsables du bien-être des animaux et les exploitants du secteur alimentaire. Même si la durée limitée du projet n'a pas permis de déterminer de manière concluante si les stratégies avaient un impact sur le bien-être réel des animaux, leur utilité probable a cependant été évaluée :

- en soumettant des questionnaires à l'issue des sessions de formation afin d'évaluer les réactions de l'assistance ;
- en comparant les résultats de deux questionnaires, le premier complété avant la session de formation et l'autre après cette session, afin d'évaluer l'acquisition de connaissances ;
- en évaluant le niveau d'adoption des modes opératoires normalisés proposés par le projet.

D'autres tâches ont permis l'étude **d'un certain nombre de réseaux européens existants** (EFSA, ECDC etc.) comme **modèles possibles** pour l'organisation d'un réseau futur (en utilisant des informations des sites Web et en s'entretenant avec des représentants clés). Des **scénarios d'organisation** d'un réseau futur relatif au bien-être des animaux ont alors été établis et leurs forces et faiblesses ont été mesurées au regard de cinq critères : économique, politique, social, organisationnel et technique. Des membres potentiels d'un futur réseau ont été identifiés sur la base d'un questionnaire envoyé aux partenaires du projet EUWelNet.

Un **Comité Consultatif** indépendant (composé d'agriculteurs, de détaillants, de groupes industriels, d'autorités compétentes, d'organisations non gouvernementales, etc.) a été constitué très tôt et a formé une composante complémentaire essentielle du réseau de connaissances d'EUWelNet. Le Comité consultatif a permis de rassembler les opinions d'une large gamme de parties prenantes concernées, de soutenir le consortium dans la collecte et la remontée d'informations nécessaires pendant l'étude pilote et d'aider à mieux comprendre le rôle potentiel et la fonction d'un Conseil Consultatif dans un réseau futur. Le Comité Consultatif a servi aussi à informer les parties prenantes de la progression et des résultats du projet.

Une interaction fréquente entre les partenaires du consortium et les membres du Comité, deux réunions des partenaires d'EUWelNet avec tous les membres du Conseil Consultatif et deux réunions d'intégration de tous les partenaires ont permis d'échanger de manière intense au sujet de la progression, des résultats et de la planification du projet. Des questions spécifiques, comme la position des parties prenantes dans un réseau futur et les qualifications requises pour les membres de ce réseau, ont aussi fait l'objet de discussions.

Les informations et les connaissances générées par les activités précédentes ont été utilisées pour formuler des recommandations concernant l'établissement d'un futur réseau relatif au bien-être des animaux.

## Résultats et Recommandations

Le **processus de mise en œuvre** de la législation de l'UE sur le bien-être des animaux **est organisé différemment selon les Etats membres**. En conséquence, les lois nationales et régionales intégrant les directives de l'UE peuvent varier considérablement. Bien que la mise en œuvre s'effectue de manière plus aisée dans certains pays que dans d'autres, tous les pays étudiés semblaient présenter certains problèmes de mise en conformité avec les exigences des trois éléments de législation étudiés.

Les entretiens avec les parties prenantes ont révélé que la **collaboration public-privé joue un rôle crucial** dans le développement de pratiques en matière de soutien (par ex. recherche appliquée), dans la facilitation d'une diffusion large des connaissances, dans la fourniture d'informations sur mesure à des groupes cibles et dans la formation de ces derniers.

De manière générale, les **stratégies de connaissances testées dans EUWelNet ont été bien reçues**, ont eu un effet positif sur les connaissances de l'assistance et ont fait l'objet d'un niveau élevé d'adoption. EUWelNet a démontré aussi la valeur du développement de différents types de stratégies des connaissances et 'intérêt de les rédiger dans différentes langues.

Il a aussi été montré que la participation à un réseau futur présente un intérêt élevé parmi les « fournisseurs de connaissances » (c'est-à-dire les instituts de recherche, les universités).

Collectivement, ces résultats suggèrent clairement qu'un tel réseau coordonné pourrait jouer un rôle significatif pour surmonter les difficultés et les goulots d'étranglement rencontrés dans la mise en œuvre de la législation de l'UE sur le bien-être des animaux. Les résultats ont aussi justifié le principe selon lequel les efforts d'un réseau paneuropéen de fournisseurs de connaissances peuvent être coordonnés avec succès dans le but de partager les connaissances et l'expertise technique et de développer des stratégies efficaces de connaissances.

La législation de l'UE a comme principaux objectifs d'assurer le bien-être des animaux, de créer un terrain d'égalité entre les acteurs économiques et de gagner la confiance des consommateurs de l'UE au sujet des normes de bien-être appliquées.

Ainsi, la mission d'un Réseau futur européen coordonné pour le bien-être des animaux devrait être la suivante :

*Contribuer à assurer le bien-être des animaux en Europe  
en aidant les autorités compétentes et les autres parties prenantes  
à mettre en œuvre la législation de l'UE sur le bien être des animaux*

Les **objectifs** plus spécifiques du réseau seraient : 1. **Faciliter une mise en œuvre cohérente** de la législation de l'UE en :

- identifiant les difficultés et les goulots d'étranglement, ainsi que les risques qui leur sont liés pour le bien-être des animaux ;
- développant des stratégies de connaissances pour venir à bout de ces difficultés et goulots d'étranglement ;
- développant des outils harmonisés de mise en œuvre de la législation sur le bien-être des animaux ;
- concevant et en dispensant des formations pour les personnels des autorités compétentes et les experts de pays tiers.

2. **Mener et coordonner des études** sur le niveau de bien-être des animaux, sur les méthodes et indicateurs d'évaluation de ce bien-être et sur des stratégies d'amélioration du bien-être.

3. **Transférer les connaissances** aux parties prenantes en :

- augmentant leur prise de conscience, leur engagement et leur collaboration afin de traiter les questions relatives au bien-être des animaux en se concentrant particulièrement sur les parties prenantes primaires (par ex. les agriculteurs dans le cas des animaux de ferme) ;
- constituant des structures et des processus de partage actif des connaissances et de l'expertise touchant à la mise en œuvre de la législation de l'UE ;
- donnant des conseils scientifiques et techniques aux organismes d'aide nationaux au sujet des risques et des indicateurs liés au bien-être des animaux, ainsi que des meilleures pratiques permettant de réduire ou de résoudre les problèmes concernant ce bien-être ;
- diffusant les résultats de la recherche et les innovations techniques.

Pour atteindre ces objectifs, il est important que le réseau applique des **manières efficaces de travailler**, dont les suivantes sont considérées comme particulièrement importantes :

- Stimuler une collaboration ouverte entre les membres et encourager la coopération public-privé.
- Réaliser des objectifs communs, utiliser efficacement les ressources et éviter une concurrence inutile, ainsi que la redondance des efforts. Le rôle d'une 'Assemblée générale' réunissant tous les partenaires pourrait être formalisé plus en détail comme plate-forme de discussion et de prise de décision stratégique.
- Développer, utiliser et entretenir une plate-forme Web intégrée de gestion et de communication.
- Etablir des procédures et des structures clairement définies de priorisation et de répartition des efforts, ainsi que de responsabilisation et de rédaction de rapports.
- Constituer très tôt un Comité Consultatif externe et complémentaire. Une interaction régulière avec le Comité Consultatif et une participation intensive des autres parties prenantes aux activités du réseau contribueraient à plus de transparence et de confiance dans son organisation et ses opérations.

- Développer un système de communication/diffusion assurant une diffusion dans les deux sens de l'information entre la CE, le Réseau et les parties prenantes.

Le réseau pourrait être constitué de **membres permanents et de partenaires associés**, travaillant sur des projets spécifiques.

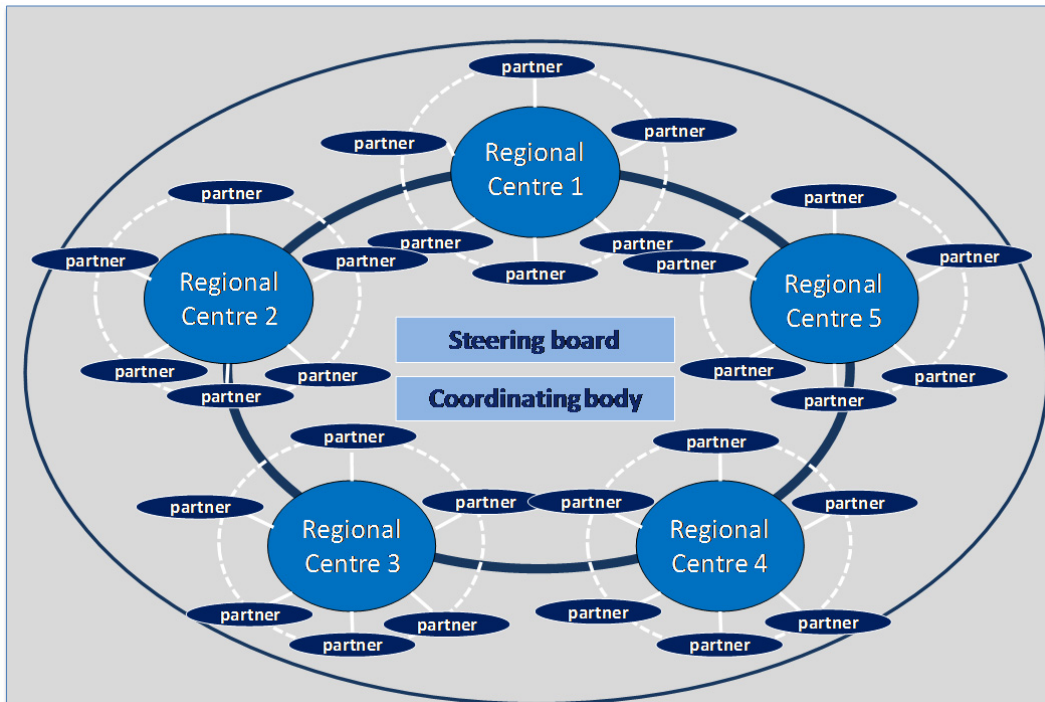
Les **membres permanents** devraient être des fournisseurs impartiaux de connaissances parce qu'ils ont un rôle central dans le flux d'informations à l'intérieur des Etats membres, c'est-à-dire avec les différents acteurs du bien-être des animaux (autorités compétentes, producteurs, ONG, réseaux existants etc.).

Les **membres et les partenaires** doivent justifier d'une compétence solide en matière de bien-être des animaux (dossier de publications, impact de la recherche, implication dans la formation, preuve d'une expérience de réseautage, leadership etc.), ainsi que d'une conscience impartiale des problèmes et des exigences de l'industrie. Il faut encourager un dialogue dans les deux sens entre les fournisseurs de connaissances et tous les acteurs du bien-être des animaux.

La constitution du réseau doit être suffisamment souple pour :

- prendre en compte de nouveaux thèmes (le réseau devrait être capable d'inclure de nouveaux membres et de créer des groupes de travail pour s'occuper de tâches spécifiques) ;
- optimiser l'utilisation de l'expertise disponible à travers toute l'Union et prendre en compte des développements tels que de nouveaux centres d'expertise et d'innovations ;
- canaliser des ressources là où elles sont nécessaires en fonction de la gravité, de l'étendue et de l'urgence des problèmes concernant le bien-être, des différences régionales de mise en œuvre etc.

Après avoir considéré les forces et les faiblesses relatives des divers scénarios étudiés, nous recommandons une **organisation construite sur un 'scénario régional'** comportant un nombre peu élevé de centres de référence basés en région (4-5 centres régionaux, par ex. 1 Est, 1 Nord, 1 Sud, 1 Ouest, 1 Europe centrale) travaillant avec des partenaires régionaux (cf. illustration).



Une collaboration efficace et le partage des connaissances exigent la confiance. Une **structure régionale du réseau** permettrait de diminuer les obstacles linguistiques et de prendre en compte les différences régionales et culturelles pour ainsi renforcer l'établissement de la confiance entre les acteurs et les agences concernés dans chaque région. Les centres de référence régionaux devraient traiter de tous les sujets (toute espèce et tout problème), mais pourraient se spécialiser dans un thème spécifique en fonction des conditions régionales. Une organisation régionale court le risque d'une fragmentation et de l'isolement, par conséquent une communication et une collaboration effectives interrégionales sont essentielles. Ce scénario offre un bon équilibre entre les initiatives locales (se regroupant autour de centres de référence régionaux) et les besoins d'une coordination d'ensemble.

L'**organisme de coordination** inclurait des représentants des Centres de référence et de la Commission. Une organisation de ce type est considérée comme la plus apte à établir la confiance tout en facilitant la coordination et la communication entre les Etats membres et la Commission.

Dans un scénario optimal, le coût global serait d'environ **7,1 millions d'euros** par an pour 5 centres de référence et un organisme de coordination (le détail des calculs et des hypothèses figure dans le livrable 6).

Le projet pilote EUWeNet a identifié trois types clés d'activité pour un Réseau futur. Ils sont décrits brièvement ci-dessous.



## Activités essentielles d'un futur réseau

### **Recueillir des informations pour identifier les zones à problèmes et proposer des plans de travail**

La direction à donner aux activités du réseau et leur priorisation exigent avant tout l'identification des goulots spécifiques d'étranglement et des difficultés dans les divers secteurs des productions animales qui entravent la mise en œuvre de la législation. Il faut accorder une attention particulière à la diversité des producteurs et des régions.

Il faut utiliser plusieurs sources d'informations pour assurer un suivi continu des difficultés d'application et du niveau de bien-être des animaux dans les Etats membres, par ex. des rapports d'inspection nationaux, des audits de l'OAV européen et des rapports sur le bien-être produits par les ministères responsables, les ONG, les comités bien-être animal et les scientifiques.

Mêler le recueil d'informations existantes à une inventarisation proactive des goulots d'étranglement et des problèmes rencontrés par les utilisateurs finaux (agriculteurs, abattoirs, transporteurs, autorités compétentes) est particulièrement important dans des pays n'offrant que peu de réseaux public-privé et dans lesquels les instituts de recherche ont des relations moins nombreuses avec les utilisateurs finaux.

L'organisme de coordination devra utiliser ces informations pour prioriser les problèmes à résoudre et proposer des plans de travail pour le réseau.

La production de statistiques au niveau de l'UE pourrait aussi servir à établir des critères d'évaluation des problèmes spécifiques du bien-être des animaux aux niveaux régional, national et des élevages.

Inclure des sujets comme la durabilité, les coûts de production, la rentabilité etc. permettrait de considérer le bien-être des animaux dans un contexte techno-économique plus large et ainsi faciliter l'application de mesures de bien-être.

### **Partager les connaissances et produire des matériels pédagogiques et d'information pour venir à bout des problèmes identifiés**

Le réseau, en s'appuyant sur l'expérience d'EUWelNet, pourrait acquérir et partager des connaissances et l'expertise sur les sujets suivants :

- a) raisons pour laquelle un élément particulier de la législation peut améliorer le bien-être des animaux (par ex. pourquoi un élevage en groupe est mieux pour le bien-être des truies),
- b) manière dont cet élément pourrait être mis en œuvre selon la meilleure pratique (par ex. type de matières manipulables pour les porcs) et
- c) liens entre les améliorations du bien-être et les bénéfices économiques, de gestion et autres probables (par ex. réduction des frais vétérinaires, meilleure qualité des produits).

Les connaissances seraient acquises à travers l'examen de la bibliographie, les réunions d'experts, les ateliers et des contacts réguliers avec d'autres réseaux de connaissances, autorités, organisations concernées, parties prenantes et le Comité consultatif du réseau. Les autres éléments de 'connaissances' couvrent la définition de bonnes pratiques, les formules et les matériels de formation, les instructions d'application de la législation spécifique, les photographies, les ressources audiovisuelles etc.

Tous les matériels auraient besoin d'une mise à jour régulière et d'être disponibles dans plusieurs langues.

### **Assurer la diffusion et l'échange de connaissances**

Le réseau rendrait les connaissances collectives et l'expertise disponibles de deux manières. Premièrement, il développerait une base de données (entrepôt) sur les goulots d'étranglement, le niveau de bien-être et les problèmes, ainsi que sur les matériels de transfert de connaissances aisément accessibles aux parties prenantes. Deuxièmement, le réseau, en s'aidant de stratégies dédiées de connaissances, diffuserait de manière proactive les connaissances des experts auprès des utilisateurs

finaux et des intermédiaires, tels que les vétérinaires, les auditeurs et autres conseillers. Les stratégies comportent une série de formats appropriés à des auditoires cibles spécifiques, par ex. un site Web interactif, des outils d'apprentissage électronique, des programmes de formation, des ateliers dédiés, des fiches d'informations, la soumission d'articles à la presse agricole et aux revues industrielles etc.

Les stratégies de transfert des connaissances sont plus susceptibles d'être appropriées et utilisées si elles encouragent un dialogue dans les deux sens, clarifient l'objet de la législation, décrivent leurs bénéfices pour les animaux et les producteurs et expliquent clairement comment les mettre en œuvre. Par exemple, une formation conjointe d'inspecteurs, d'agriculteurs et de vétérinaires issus des Etats membres pourrait réduire leur charge de travail, faciliter l'échange et l'intégration des meilleures pratiques et améliorer l'harmonisation.

Par la suite, l'impact des diverses stratégies de connaissances sera évalué à quatre niveaux distincts : les réactions des utilisateurs finaux, leur gain de connaissances, leur changement de comportement et les effets sur le bien-être des animaux.

## Conclusions

**Les exigences sociétales** d'amélioration du bien-être des animaux d'élevage sont **de plus en plus importantes** et doivent recevoir une réponse dans le cadre de systèmes de production **viables économiquement et favorables à l'environnement**. Des stratégies efficaces de transfert de connaissances et innovantes sont essentielles pour satisfaire aux exigences de bien-être dans le cadre de ces contraintes.

**EUWelNet a démontré** que des universités et des instituts de recherche peuvent travailler ensemble avec succès **en réseau et offrir un soutien appréciable à la mise en œuvre** de la législation européenne sur le bien-être des animaux. EUWelNet a effectivement identifié des difficultés et des goulots d'étranglement et créé des stratégies innovantes de connaissances pour les surmonter.

Un réseau futur reposant sur ce concept aiderait l'échange des connaissances et aiderait les acteurs principaux et les acteurs des filières agroalimentaires européennes à s'investir en commun dans la création de connaissances. Il deviendrait aussi un groupe de réflexion et un facilitateur de collaboration et d'innovation.

Ceci non seulement **améliorera le bien-être des animaux**, mais aussi **les performances, la qualité des produits et la compétitivité** des producteurs d'animaux européens.

*Au vu des conclusions d'EUWelNet et des avantages supplémentaires indiqués ici, le consortium et son Comité Consultatif recommandent fortement d'établir un tel réseau, doté d'un budget annuel propre et ayant pour mission de contribuer à assurer et 'améliorer le bien-être des animaux en Europe en apportant un soutien aux autorités compétentes et autres parties prenantes dans la mise en œuvre de la législation de l'UE.*